

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Funds – Emerging Europe, Middle East and Africa Equity Fund, dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds – Emerging Europe Equity Fund. **Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après.**

Veillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 11 décembre 2018 à 14 h 30 (CET)

**Motif de la fusion** Le Conseil estime que les perspectives de croissance de votre compartiment sont limitées.

### LA FUSION

**Date de la fusion** 14 décembre 2018

**Date limite de réception des ordres de conversion/rachat**

11 décembre 2018 à 14 h 30 (CET)

**Votre compartiment** JPMorgan Funds – Emerging Europe, Middle East and Africa Equity Fund

**Compartiment absorbant (compartiment avec lequel votre compartiment sera fusionné)**

JPMorgan Funds – Emerging Europe Equity Fund

### LA SICAV

**Nom** JPMorgan Funds

**Forme juridique** SICAV

**Type de fonds** OPCVM

**Siège social**

6, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

**Téléphone** +352 34 10 1

**Fax** +352 2452 9755

**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)**

B 8478

### VOS OPTIONS

**1 Ne solliciter aucune intervention. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du compartiment absorbant.** Les actions de votre compartiment toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du compartiment absorbant.

**2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

**3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

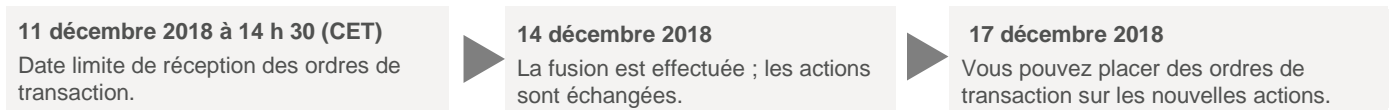
**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée.**

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, sont disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

## Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des compartiments ci-dessous ainsi que dans les DICI et prospectus respectifs. Par souci de commodité, veuillez trouver ci-joint le DICI relatif au compartiment absorbant.

### Dates clés



Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus de votre compartiment seront transférés vers le compartiment absorbant, et votre compartiment cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein de votre compartiment à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du compartiment absorbant. Le ratio d'échange est arrondi à 7 décimales et se fonde sur la valeur liquidative en vigueur ce jour pour les deux compartiments, exceptionnellement arrondie aux fins de la fusion à 6 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la société, rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans votre compartiment sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

## Impact

### Principales différences de politique d'investissement entre votre compartiment et le compartiment absorbant

- Votre compartiment investit essentiellement dans des sociétés de pays émergents d'Europe centrale, de l'Est et du Sud ainsi que dans des pays du Moyen-Orient et d'Afrique, tandis que le compartiment absorbant investit essentiellement dans des sociétés des marchés émergents d'Europe.
- La devise de référence de votre compartiment est l'USD, alors que celle du compartiment absorbant est l'EUR.

### Avantages potentiels

- La fusion vous permettra d'investir dans un compartiment plus grand, dont les actifs devraient enregistrer une croissance plus forte à l'avenir, avec un potentiel d'économies d'échelle susceptibles d'entraîner une diminution des frais administratifs et d'exploitation.

### Inconvénients potentiels

- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction seront supportées par votre compartiment.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat des actions de votre compartiment.
- Le portefeuille du compartiment absorbant est moins diversifié que celui de votre portefeuille.

### Autres remarques

- Votre compartiment ne supportera aucuns frais légaux, de conseil ou administratif supplémentaires au titre de la fusion.
- Etant donné que le portefeuille de votre compartiment diffère de celui du compartiment absorbant, un rééquilibrage des actifs sera nécessaire dans le cadre de la préparation de la fusion.
- Les données de performance de votre compartiment et du compartiment absorbant figurent dans le DICI ou la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents à l'adresse [jpmorganassetmanagement.lu](http://jpmorganassetmanagement.lu).

## Comparaison des compartiments

Ce tableau compare les informations relatives à votre compartiment et au compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus correspondant.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

JPMorgan Funds –

### Emerging Europe, Middle East and Africa Equity Fund

JPMorgan Funds –

### Emerging Europe Equity Fund

#### Investissements et risques

##### Objectifs et

##### politiques d'investissement

Offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans des sociétés de pays émergents d'Europe centrale, de l'Est et du Sud, ainsi que dans des pays du Moyen-Orient et d'Afrique.

Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent d'Europe centrale, d'Europe de l'Est, du sud de l'Europe, du Moyen-Orient ou d'Afrique ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.

Le Gestionnaire financier cherche à évaluer les risques que présentent certains facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Si ces risques sont pris en compte, il se peut que le Compartiment achète et conserve des titres d'émetteurs présentant lesdits risques.

Offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans des actions de sociétés des pays émergents européens, dont la Russie (les « Pays émergents européens »).

Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés (y compris des sociétés à petite capitalisation) domiciliées dans un pays émergent européen ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.

Des titres de créance, liquidités et quasi-liquidités pourront être détenus à titre accessoire.

Le Compartiment peut également investir dans des OPCVM et autres OPC.

Le Compartiment peut acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et le risque de change pourra être couvert.

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

L'ensemble des investissements susmentionnés seront effectués dans le respect des limites stipulées à l'Annexe II « Restrictions et pouvoirs d'investissement ».

##### Catégorie

##### de rendement et de risque

JPM Emerging Europe, Middle East and Africa Equity A (acc) – SGD : catégorie 7

*Catégorie 6 pour toutes les autres classes*

*Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible (mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.*

##### Facteurs de risque

- Le Compartiment peut se concentrer sur des secteurs et/ou pays, ce qui peut le rendre plus volatil qu'un fonds plus largement diversifié.
- Le Compartiment pourra se concentrer sur un nombre restreint de titres, de secteurs et/ou de pays, ce qui peut le rendre plus volatil qu'un fonds plus largement diversifié.
- Le Compartiment peut investir une proportion importante de ses actifs dans des sociétés de petite taille, qui peuvent être moins liquides et plus volatiles que les sociétés de plus grande taille et tendent à présenter un risque financier plus élevé.
- La valeur de votre investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.
- Du fait de sa gestion agressive, le Compartiment pourra afficher une forte volatilité, dans la mesure où il pourra prendre des positions plus importantes, présenter un taux de rotation élevé des valeurs en portefeuille et, à certains moments, une exposition significative à certains segments du marché.
- Les cours des actions peuvent augmenter ou diminuer en fonction de la performance de sociétés individuelles et des conditions de marché.
- Les marchés émergents peuvent être sujets à une plus grande instabilité politique, réglementaire et économique, des normes moins avancées en matière de conservation d'actifs et de règlement des transactions, un manque de transparence et des risques financiers plus importants. Les devises émergentes peuvent s'avérer volatiles. Les titres négociés sur les marchés émergents peuvent

afficher une volatilité plus forte et s'avérer moins liquides que leurs homologues des marchés développés.

- Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la performance de votre investissement. La couverture du risque de change visant, le cas échéant, à minimiser les effets des mouvements de devises peut ne pas donner les résultats escomptés.
- Des informations plus détaillées concernant les risques figurent à l'Annexe IV « Facteurs de risque ».

<b>Indice de référence</b>	MSCI Emerging Markets EMEA (Total Return Net)	MSCI Emerging Markets Europe 10/40 (Total Return Net)
<b>Devise de base</b>	Dollar américain (USD)	Euro (EUR)

### Frais

<b>Frais d'entrée maximums*</b>	A : 5,00% C : Zéro D : 5,00% I : Zéro T : 3,00% X : Zéro	I2 : Zéro
<b>Frais de sortie maximums</b>	A : 0,50% C : Zéro D : 0,50% I : Zéro T : Zéro X : Zéro	I2 : Zéro
<b>Commission annuelle de gestion et de conseil</b>	A : 1,50% C : 0,85% D : 1,50% I : 0,85% T : 1,50% X : Zéro	I2 : 0,60%
<b>Commission de distribution</b>	A : Zéro C : Zéro D : 1,00% I : Zéro T : 1,00% X : Zéro	I2 : néant
<b>Frais administratifs et d'exploitation</b>	A : 0,30% max C : 0,20% max. D : 0,30% max I : 0,16% max T : 0,30% max X : 0,15% max	I2 : 0,16% max
<b>Commission de performance</b>	Toutes les classes : néant	

\* Les frais d'entrée de la Classe d'Actions T seront prélevés sous la forme d'une commission de rachat différée conditionnelle si les actions sont rachetées au cours des trois premières années

### Structure

<b>Clôture de l'exercice social</b>	30 juin
<b>Société d'investissement</b>	JPMorgan Funds
<b>Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires</b>	Troisième mercredi de novembre à 15 h 00 ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.

## ETAPES SUIVANTES

**Echange de vos actions en actions du compartiment absorbant** : aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

**Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions** : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

**Pour plus d'informations** : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers et du DICI en envoyant une demande par e-mail à l'adresse [requests@jpmorganfundssicav.com](mailto:requests@jpmorganfundssicav.com) ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

## Dates clés

**11 décembre 2018 à 14 h 30 (CET)**

Date limite de réception des ordres de transaction.

**14 décembre 2018**

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

**17 décembre 2018**

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

**Détenteurs d'actions de classe T** : La commission de rachat et de conversion et la commission de rachat différée conditionnelle (« CRDC ») éventuellement applicables ne seront pas facturées. Si vous avez investi dans des actions de classe T et décidez de les convertir en actions de classe T d'un autre compartiment, la CRDC résiduelle sera transférée sur la nouvelle classe d'actions T.

Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: [www.jpmorganassetmanagement.com](http://www.jpmorganassetmanagement.com).